



## **TRANSFERT MEME RESSORT – PERSONNE PHYSIQUE**

### **LISTE DES PIECES A FOURNIR**

#### **PIECES CONCERNANT L'IDENTITE DU CHEF D'ENTREPRISE**

- pouvoir (si le dossier est déposé par un mandataire ou personne autre que le chef d'entreprise) RM +1 copie (RM + RCS)
- copie recto verso de la carte d'identité, du passeport, de la carte de séjour ou carte de résident (à la nouvelle adresse du domicile)
- éventuellement : extrait K
- 2 copies de la carte de commerçant ambulant **modifiée** (nouvelle adresse) et délivrée par Préfecture ou Sous Préfecture  
**(si mention de conjoint collaborateur, la carte de commerçant ambulant est à transmettre pour le chef d'entreprise et pour le conjoint collaborateur)**
- la carte d'identification d'entreprise en original ou déclaration sur l'honneur de perte
- le formulaire P2 à compléter**

#### **PIECES CONCERNANT L'ETABLISSEMENT**

**\* (1 exemplaire : inscrit uniquement au RM - 2 exemplaires : inscrit au RM et RCS)**

- copie du contrat de domiciliation
- copie du bail
- copie du contrat de sous location avec copie du bail principal et autorisation du propriétaire
- mise à disposition des locaux
- copie du contrat de location gérance après enregistrement
- copie de l'acte d'achat après enregistrement à la recette des impôts
- copie de l'acte de notoriété ou intitulé d'inventaire
- 2 exemplaires du traité d'apport
- journal d'annonces légales ou copie de la demande de publication dans un journal d'annonces légales mentionnant le nom du journal et la date de parution de l'annonce.

#### **Transfert au domicile du chef d'entreprise :**

- copie de la taxe foncière ou copie de l'attestation notariale
- copie de la quittance EDF, Loyer, téléphone
- le cas échéant** : certificat d'hébergement

AUTRES DOCUMENTS :

FRAIS DE DOSSIER

POUR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

- 95 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (règlement chèque ou mandat)

POUR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

- 101,10 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal (règlement en chèque ou mandat)
- 104,21 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal (règlement en chèque ou mandat) – location  
gérance
- 127,10 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal (règlement en chèque ou mandat) - achat

IMPORTANT : en cas de problème, de demande d'informations complémentaires merci de contacter le Centre de Formalités des Entreprises.